

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 30 mars 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/018/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Désimperméabilisation des cours d'école maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.**

21-36698-DEGPC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°21/0100/ECSS du 8 février 2021 le Conseil Municipal approuvait les projets de désimperméabilisation des cours d'écoles portant sur deux écoles à l'été 2021 puis sur dix écoles en phase d'expérimentation élargie, visant à s'intégrer dans le cadre de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets intitulé : « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 : désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour gérer les eaux pluviales, c'est remettre l'eau au cœur de la ville et s'adapter au changement climatique.

La Ville de Marseille souhaite donc s'intégrer dans le cadre de cet appel à projets et développer des dossiers d'études spécifiques et consolidés, permettant l'éligibilité à des subventions pouvant atteindre 70% de la base subventionnable auprès de l'agence de l'Eau, pour les dossiers déposés avant le 31 décembre 2021.

Cette opération se déroulera en deux phases : une première phase sur deux cours d'écoles pilotes durant l'été 2021, puis une seconde phase d'expérimentation élargie sur dix cours d'écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre d'opérations pluriannuelles.

Les études et les travaux dans les écoles sélectionnées porteront notamment sur :

- la dépose des sols imperméables de la cour et de ses abords,
- la réflexion sur le cycle de l'eau,
- la préservation et mise en valeur des arbres et végétaux existants,
- la mise en place de matériaux perméables à l'eau,
- la plantation d'arbres, d'arbustes et de pelouse ou prairie apportant ombrage et confort d'été accru par une évapotranspiration,
- la création d'espaces d'apprentissages extérieurs, espaces d'autonomie,
- tous les autres éléments concourant à l'amélioration du projet et au confort climatique.

Il est proposé de réaliser les études et travaux de désimperméabilisation des deux cours de la première phase pilote, et d'étudier la seconde phase d'expérimentation élargie pour la désimperméabilisation des dix cours d'écoles maternelles et élémentaires.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 830 000 Euros relative aux études et travaux.

Pour le financement de ces opérations, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
VU LA DELIBERATION N°21/0100/ECSS DU 8 FEVRIER 2021  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvés les études et travaux de désimperméabilisation des deux cours pilotes.

**ARTICLE 2** Est approuvée la réalisation des études de désimperméabilisation des dix cours écoles en phase d'expérimentation élargie.

**ARTICLE 3** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021 à hauteur de 830 000 Euros, pour les études et travaux.

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires notamment l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État, à les accepter et à signer tout document afférent.

**ARTICLE 5** La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 30 mars 2021